BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « B »

Annonce n° 5736

66 - Pyrénées-Orientales

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Modifications et mutations diverses

509 250 502 RCS Perpignan.
SCI ORTIZ 1.
Forme : Société Civile Immobilière.
Activité : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger: La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers, et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés, ainsi que de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent. L'acquisition, la prise à bail, la location, la vente exceptionnelle, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles. La construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte. La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, d'amélioration et d'installations nouvelles conformément à leur destination. L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux. La gestion, le placement et l'investissement de ses propres fonds, pour son propre compte, sous toutes formes, notamment par des placements financiers, à l'exclusion de toute activité réglementée et dans le respect du caractère civil de la société. L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse, avec ou sans garantie hypothécaire. La prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, par voie de création, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, ainsi que la gestion de ces participations. Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction et de la réalisation de l'objet social, et ce par voie de caution hypothécaire. Et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société..
Commentaires : Modification de l'activité..

La Directrice de l'information légale et administrative : Véronique LEHIDEUX